



Réf. Farde e-Assemblées : 2677969

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable Bockstael.- Opération 3.8 «Pocket Parks L50 (4)».- Aménagement du Pocket Park «La Terrasse».- Autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n° 028.105000030.1-3.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 236 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine ;

Vu la décision du Collège du 30 août 2018 d'attribuer le marché de travaux ayant pour objet l'aménagement du Pocket Park « La Terrasse » boulevard Emile Bockstael et rue Jan Bollen dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Bockstael ;

Vu le permis d'urbanisme modificatif délivré par la Région le 11 août 2021 ;

Considérant que les travaux d'aménagement du Pocket Park « La Terrasse », entamés en mai 2021 sur un bien appartenant à Infrabel, ont été interrompus le 24 septembre 2021 en raison des dégâts causés par l'entrepreneur au bâtiment voisin ;

Vu sa décision du 22 novembre 2021 d'adopter l'Autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n°028.105000030, pour une durée d'un an, dans l'attente de l'achèvement des travaux et l'établissement d'un droit de superficie ;

Vu sa décision du 22 mai 2023 de prolonger d'un an l'Autorisation d'occupation précaire, portant la fin de l'occupation au 1er novembre 2023 (n°028.105000030.1) ;

Vu la décision du Collège du 11 mai 2023 d'adopter une modification du projet consistant à limiter sa réalisation à la partie haute du parc, correspondant à la dalle de la gare SNCB Bockstael, et à en retirer la partie basse, afin de réduire les surcoûts non subsidiés par le contrat de quartier et garantir la faisabilité de la gestion et l'entretien par le service des Espaces Verts de la Ville ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte du périmètre d'occupation modifié dans les conventions d'occupation ultérieures ;

Vu sa décision du 15 janvier 2024 de prolonger d'un an supplémentaire l'Autorisation d'occupation précaire (périmètre adapté), portant la fin de l'occupation au 1er novembre 2024 (n° 028.105000030.1-1) ;

Vu sa décision du 7 novembre 2024 de prolonger d'un an supplémentaire l'Autorisation d'occupation précaire, portant la fin de l'occupation au 1er novembre 2025 (n° 028.105000030.1-2) ;

Considérant que les travaux de réparation des dégâts causés sur le bâtiment voisin lors du démarrage du chantier en 2021, ont été finalisés par l'entrepreneur en juin 2023 ; que les travaux d'aménagement du pocket park « La Terrasse » ont repris le 22 avril 2025 ;

Considérant que la période permettant de valoriser les subsides du Contrat de Quartier Durable Bockstael a pris fin le 31 octobre 2021 ;

Considérant qu'il n'est par conséquent plus nécessaire d'obtenir un droit réel sur la parcelle concernée ;

Considérant qu'une convention ordinaire d'occupation de la parcelle, entre la Ville et Infrabel, est suffisante ;

Considérant que dans l'attente de la rédaction d'une convention définitive d'occupation du terrain et en contrepartie d'une redevance d'occupation fixée à un euro symbolique, Infrabel propose de prolonger de six mois supplémentaires l'Autorisation d'occupation précaire, portant la fin de celle-ci au 30 avril 2026 (n° 028.105000030.1-3) ;

Considérant que le crédit nécessaire est inscrit à l'article 93022/12601 du budget ordinaire de 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 : L'Autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n° 028.105000030.1-3, accordée pour une durée de six mois, est adoptée.

Article 2 : La redevance d'occupation fixée à un euro symbolique pour l'autorisation d'occupation précaire dont question à l'article 1, est approuvée.

Annexes :

[Autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'Infrabel n° 028.105000030.1-3 \(version FR\) \(Consultable au Plan de localisation Infrabel \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)\)](#)